

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.030**

**Habitat vertical -
Mise en place des
conteneurs enterrés
: Fourniture des
préformes bétons et
des colonnes aux
demandeurs**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

HABITAT VERTICAL - MISE EN PLACE DES CONTENEURS ENTERRES : FOURNITURE DES PREFORMES BETONS ET DES COLONNES AUX DEMANDEURS

Par délibération n°239 du 28 juin 2007 modifiée, le conseil communautaire a approuvé les répartitions de financement entre les demandeurs et la ComAGA, pour la mise en place de colonnes d'apports volontaires en habitat vertical, en fonction de la prestation (génie civil, préforme béton, colonne ordures ménagères...) et des bâtiments concernés . Le génie civil n'étant jamais à la charge de la COMAGA, la détermination d'un prix standard n'est pas utile.

Concernant les fournitures, la ComAGA dispose d'un marché, notifié à l'entreprise PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS le 29 novembre 2007. Par conséquent, un tarif déduit de ce marché pourrait être proposé aux demandeurs afin de permettre les premiers partenariats dès 2008.

Le tableau suivant présente les tarifs applicables aux tiers sur la base des prix du marché en 2008 :

Prix du marché pour 2008	Préforme béton	Colonne OM (5 m³)	Colonne TRI (5 m³)	Colonne VERRE (4 m³)
Colonne 4 m³ ou Colonne 5 m³ (coût =)	<i>4 946,66 tout compris : préforme + colonne</i>			
préforme béton (prix isolé = 2750,80 euros) >	2 750,80	2 195,86	2 195,86	2 195,86
option "plateforme de sécurité standard"		212,89	212,89	212,89
plateforme piétonnière larmée		364,78	364,78	364,78
Goulotte OM (80 l)		1 448,36		
Goulotte TRI			858,73	
Goulotte VERRE				1 145,77
Total prix du marché pour 2008	2 750,80	4 221,88	3 632,25	3 919,29
Tarif 2008 proposé	2 750,80	4 221,88	3 632,25	3 919,29

Ces tarifs seront actualisés après chaque révision de prix effectuée annuellement sur le marché.

Chaque tarif approuvé par délibération reste valable jusqu'à la date de délibération suivante, même si la révision de prix du marché intervient avant. La date prise en compte pour les calculs de participation d'un chantier donné sera la date contractuelle de livraison des conteneurs.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 29 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs 2008 applicables à la fourniture des préforme-béton et colonnes pour la mise en place du tri sélectif en habitat vertical.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 mars 2008	<u>Affiché le :</u> 05 mars 2008